

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **RUE DE LA STATION 113-115**

Identité du demandeur : **S.A. ALMOLU – MONSIEUR PIERRE PIRARD
AVENUE VAN SEVER, 67 – 1970 WEZEMBEEK-OPPEM**

Objet de la demande :
- Permis d'urbanisme : **DEMOLITION DE L'ENTIERETE DES CONSTRUCTIONS PRESENTES SUR LA
PARCELLE ET CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ET 18 EMPLACEMENTS
DE PARKING SOUTERRAINS REPARTIS EN 2 IMMEUBLES DONT 1 EN
INTERIEUR D'ILOT**

Nature de l'activité principale : **LOGEMENT**

Zone : **PRAS : ZONE D'HABITATION**

Motifs principaux de l'enquête : **DEROGATIONS RRU, TITRE I, CHAP. 2, ART. 4 : PROFONDEUR DE
CONSTRUCTION – ART. 6 : HAUTEUR DE CONSTRUCTION –
CHAP.4, ART. 13 : MAINTIEN D'UNE SURFACE PERMEABLE
PRAS, ART. A.0.6 : CONSTRUCTION EN INTERIEUR D'ILOT.**

L'enquête publique se déroule du **26/08/2013** au **09/09/2013**.

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **19/09/2013** à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale (service Urbanisme - 2ème étage) :

- Du lundi au vendredi : le matin entre 8 h 30 et 12 h 00
- Le jeudi entre 16 h 00 et 20 h 00
Exclusivement sur rendez-vous entre 19 h.00 et 20 h.00 (accès par le garage après 19 h. 00).

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 8h30 et 12h30 ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/773.06.33.

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

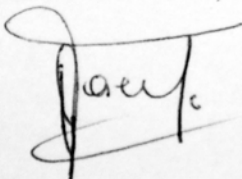
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Avenue Charles Thielemans 93, 1150 BRUXELLES, au plus tard le : **09/09/2013**.
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le jeudi entre 8 h. 30 et 12 h. 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

A Woluwe-Saint-Pierre, le **19/08/2013**

Le Secrétaire communal f.f.,



Dominique VAEYE.

Pour le Collège :

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

